Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 078-217802396-20261019-DEC_2026_027-CC

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-027
LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE À AFFRANCHIR

Le Maire de la Commune de FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2131-1,
Vu les articles R2122-1 à R2122-11 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-03 en date du 2 avril 2026 visée par la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie le 3 avril 2026, portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'affranchissement du courrier après la fin du contrat précédent,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de location et maintenance d'une machine à affranchir est conclu avec l'entreprise DOC'UP sise 20 rue d'Arras 92000 NANTERRE.

Article 2 : Le montant du loyer est 220 € HT par an pour la location et la maintenance du matériel suivant :
- Machine à affranchir FPmini
- Balance S2

Article 3 : La durée du contrat est de 60 mois. L'installation du matériel est prévue pour le 02/11/2026. Les six premiers mois de location sont offerts. La facturation débutera en mai 2027.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2027 à 2031 de la commune à l'article 61358 « Autres locations mobilières ».

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification.

Article 6 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Follainville-Dennemont,
Le 19 octobre 2026,
Le Maire,
Samuel BOUREILLE

MAIRIE de FOLLAINVILLE-DENNEMONT Yvelines

Mairie de Follainville-Dennemont
2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie-follainville-dennemont@wanadoo.fr